AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1427
FR0000120172-FS0697

22 août 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 août 2025, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 août 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 44 912 432 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,10% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	31 164 495	4,23	31 164 495	3,50
BofA Securities Europe SA	490	ns	490	ns
Merrill Lynch International	13 690 994	1,86	13 690 994	1,54
Managed Account Advisors, LLC	15 942	ns	15 942	ns
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	371	ns	371	ns
BofA Securities, Inc.	40 140	0,01	40 140	ns
Total Bank of America Corporation	**44 912 432**	**6,10**	**44 912 432**	**5,05**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions CARREFOUR détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 5 059 538 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 1 574 590 actions CARREFOUR résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment et (ii) 3 484 948 actions CARREFOUR résultant de la détention de contrats « *call options* » à dénouement physique, exerçables entre le 18 septembre 2025 et le 18 décembre 2026 à des prix unitaires par action compris entre 11,79€ et 15,72€ ; et,

- la société Bank of America National Association a précisé détenir 31 087 145 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 25 septembre2025, exerçables au prix unitaire de 19,07€ par action.

[1] Sur la base d'un capital composé de 736 314 789 actions représentant 889 590 900 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 3 705 625 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 3 493 407 actions au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 août 2025 et le 6 mai 2030[2] et (ii) 212 218 actions au titre de contrats « *put options* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 19 décembre 2025 et le 17 décembre 2027, à des prix unitaires par action compris entre 11,79€ et 12,78€[3] ;

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 490 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) au titre de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 31 août 2025[2] ; et,

- la société Bank of America National Association a précisé détenir 71 252 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 19 juin 2026 et le 29 juillet 2027[2].

[2] Sur la base d'un delta de 1.

[3] Sur la base d'un delta compris entre 0,27 et 0,41 (nombre d'actions maximum de 1 596 188).